



LE DÉCRET ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

COMPRENDRE LES ENJEUX,
TROUVER LES SOLUTIONS

Le décret éco énergie tertiaire

Qu'est-ce que le décret Éco Tertiaire ?

Le décret Éco énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique.

Le décret tertiaire impose une réduction progressive de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...ect

Ce décret a pour principal objectif d'entamer progressivement une transition énergétique à l'échelle nationale.

Qui est concerné par cette obligation ?

Vous êtes concerné si :

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé :

(Bureaux - Services publics - Enseignement - Santé - Justice – Commerces - Hôtellerie - Restauration - Résidences de tourisme & Loisirs - Sport - Culture et spectacles - Logistique - Aéroports - Gares ferroviaires, routières, maritime ou fluviale - Vente et services automobiles, moto ou nautique - Salles et centres d'exploitation informatique - Stationnement - Blanchisserie - Imprimerie et reprographie).

ET :

Vos bâtiments, parties de bâtiment ou un ensemble de bâtiments, ont une surface (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à **1 000 m²**.



Quels bâtiments sont concernés ?



Bâtiment

Surface égale ou supérieure à 1 000m² exclusivement dédié à un usage tertiaire.



Parties d'un bâtiment

Usage mixte aux activités tertiaires dont le cumul des surface est égal ou supérieur à 1 000m².



Ensemble de bâtiments

Sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000m².

QUELS SONT LES OBJECTIFS IMPOSÉS PAR LE DÉCRET ?

La chronologie des objectifs :



Comment atteindre ses objectifs énergétiques ?

PLUSIEURS MÉTHODES :

Les objectifs du décret tertiaire sont progressifs.

Vous devez mettre en place votre stratégie en fonction du choix de la méthode que vous adopterez.

Plusieurs méthodes peuvent permettre de parvenir à l'atteinte de vos objectifs :

EN CAS DE NON RESPECT DES OBJECTIFS :

Si les données de consommations ne sont pas transmises ou si les résultats imposés ne sont pas atteints :

- Publication sur un site de l'état de la liste des entreprises n'étant pas en conformité avec la loi « name & shame ».
- 1500€ par site pour les personnes physiques à chaque contrôle.
- 7500€ par site pour le locataire et le propriétaire à chaque contrôle.

MÉTHODE 1

Atteinte de l'objectif en **valeur relative**.

Objectif : réduction de votre consommation finale d'énergie :

- Par rapport à l'année de référence.
- En incluant les usages énergétiques d'une année.
- Ajustée en fonction des variations climatiques.
- Qualifié par des données d'occupation et d'intensité d'usage correspondantes renseignées.



Les valeurs à respecter s'établissent respectivement à partir de la consommation énergétique de référence avec une réduction de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.



MÉTHODE 2

Atteinte de l'objectif en **valeur absolue**

L'objectif est déterminé :

- Pour chaque catégorie d'activité.
- En incluant les usages énergétiques sur une année.
- Par un seuil exprimé en kW/m²/an en fonction de la consommation énergétique des bâtiments neufs de même catégorie d'activité et des meilleures techniques disponibles.



Les valeurs à respecter sont fixées par arrêtés avant le début de chaque décennie. Les objectifs doivent être atteints à chaque échéance (2030, 2040, 2050).



Un accompagnement en plusieurs étapes et 3 offres :

Des offres sur-mesure adaptées à vos besoins et à vos projets, avec un déroulement simple :

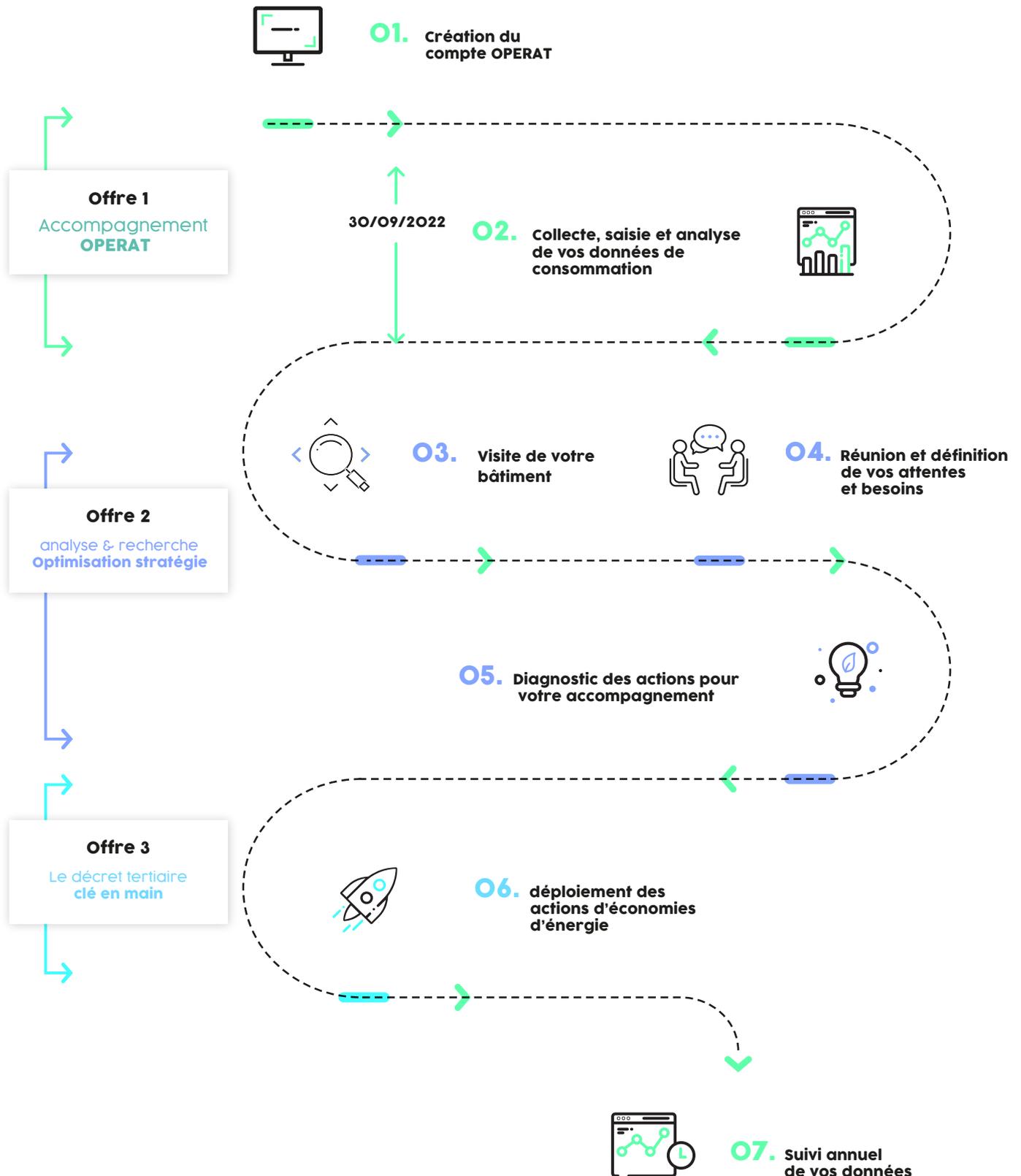
1 OBJECTIF : VOUS SIMPLIFIER LA VIE !

Un interlocuteur unique et un accompagnement soutenu par une équipe d'ingénieurs spécialisés.

Cet accompagnement sur mesure s'organise en

7

ÉTAPES

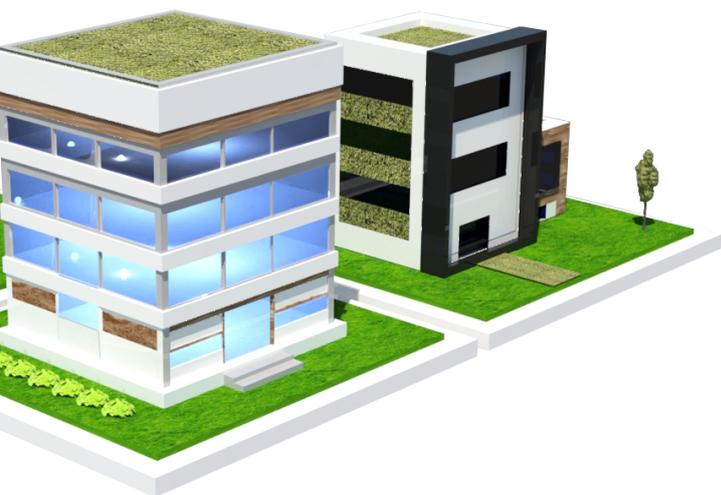


Nous vous proposons notre expertise et un accompagnement complet :

En nous appuyant sur une approche pluridisciplinaire, nous vous accompagnons dans la maîtrise de la mise en place de votre diagnostic thermique.

Nos prestations se distinguent en trois offres différentes, afin de répondre au mieux à vos besoins.

PRESTATIONS	Offre 1	Offre 2	Offre 3
Accompagnement OPERAT			
Collecte et import de vos données énergétiques disponibles	X	X	X
Analyse et définition de votre année de référence*	X	X	X
Saisi de vos données énergétiques 2020/2021	X	X	X
Suivi et saisie de vos consommations annuelles par tacite reconduction	X	X	X
Analyse et recherche pour optimiser votre stratégie décret tertiaire			
Visite de votre bâtiment		X	X
Définition de vos attentes		X	X
Réunions de concertation		X	X
Diagnostic : audit énergétique		X	X
Rapport de travail pour atteindre votre objectif, programme de travaux		X	X
Budget estimatif (si travaux à réaliser)		X	X
Simulation Thermo Dynamique (STD)		X	X
Mise en œuvre de votre Décret Tertiaire clé en main			
Chiffrage détaillé des travaux retenus			X
Mise en œuvre des travaux de rénovation			X
Année de parfait achèvement			X
OPTION : Contrat de maintenance de votre bâtiment			OPTION
Notre + Contrat de performance énergétique			X



ENTREZ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le décret tertiaire est une réelle opportunité d'entrer dans la transition énergétique :

- o Diminution de l'empreinte environnementale
- o Réduction de la facture énergétique
- o Valorisation commerciale

OFFRE 1 - SAISIE DES DONNÉES DE CONSUMMATION SUR OPERAT



CRÉATION DE VOTRE COMPTE OPERAT

« **SOFT Ingénierie, une expertise forte de son expérience locale** »

Notre offre vous propose un accompagnement dans la création de votre compte OPERAT, première étape cruciale de l'obligation du décret.

Nous avons conscience du temps que représente la gestion des données qui doivent être saisies dans la plateforme.

Nos experts ont une connaissance parfaite de la plateforme et de ses attentes, ils vous accompagneront pour vous faire gagner du temps.



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Bien choisir l'année de référence :

Le décret vous demande de choisir une année de référence sur laquelle vous baser.

Elle définira la suite de votre stratégie et vous permettra de formuler et d'atteindre vos propres objectifs en fonction de la réglementation.

Définir l'année de référence doit respecter certaines règles :

- Elle doit se situer entre 2010 et 2019.
- Elle doit correspondre à une année pleine d'exploitation, soit 12 mois consécutifs.
- Elle devra s'adapter et être ajustée en fonction des variations climatiques ainsi que d'autres éléments.



OFFRE 2 - ANALYSE & RECHERCHE POUR OPTIMISER VOTRE STRATÉGIE



TRAVAILLER VOTRE STRATÉGIE

Nous vous rencontrons afin de mieux définir votre projet, vos attentes et vos besoins.

Notre offre prend en considération vos propres attentes et besoins, afin de vous aider à définir la stratégie qui correspondra le mieux à vos ambitions, au-delà des simples obligations imposées par le décret.



UN DIAGNOSTIC PERTINENT

Nous réalisons un audit énergétique de votre bâtiment afin d'identifier au mieux ses points d'améliorations, que ce soit au niveau du bâti (isolation des parois, mise en place de menuiseries performantes...) et des systèmes et équipements (chauffage, ventilation, éclairage, ect).

Nous réalisons des Simulations Énergétiques Dynamiques (SED) :

Le SED est un logiciel spécialisé permettant modéliser virtuellement votre bâtiment et d'étudier son comportement et ses consommations selon différents scénarios d'utilisation.

SOFT
Fluides & Thermique
CVC - Électricité - SSI

Ces simulations nous permettent d'évaluer l'impact des différentes solutions d'améliorations et de vous conseiller dans vos objectifs de réduction de consommation.

Un document technique vous est ensuite remis pour vous aider à comprendre les consommations de votre bâtiment et vous guider vers l'atteinte de vos objectifs : le rapport d'audit, ainsi qu'une stratégie de réduction dont un programme de travaux, la Gestion Technique de Bâtiment et conseils d'usage de votre bâtiment.



CHIFFRAGE DES TRAVAUX

Vos données de consommations énergétiques seront analysées par nos experts, afin d'en tirer des informations qui permettront de **déployer des solutions**.

Un programme de travaux **chiffré** précis et adapté à vos besoins vous sera délivré.

Le programme de travaux prendra en compte :

- Amélioration de la gestion technique de vos bâtiments.
- Réduction de vos frais liés à votre consommation énergétique.
- Contribution au développement durable, pour une ville plus propre et pour répondre favorablement aux attentes environnementales



DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

Sur la base de votre programme de travaux, nous organiserons le déploiement des actions pour vous permettre d'atteindre les objectifs préalablement déterminés.

L'ensemble de nos compétences seront misent à contribution pour vous conseiller et vous accompagner à long terme dans la réalisation de votre projet de rénovation et d'optimisation de vos performances énergétiques.

SOFT Bâtiments Clé en Main sera en mesure de piloter vos travaux de rénovation tandis que **SOFT Facility** s'occupera de la maintenance de votre parc d'équipements.



Réduisez vos charges d'exploitation et valorisez votre patrimoine avec un retour sur investissement.



Notre +

Mettre en œuvre des actions de réduction des consommations énergétiques de votre parc vous permettra également de vous engager pleinement dans la transition énergétique.



SOFT vous propose une solution Décret Tertiaire «Clé en Main»

GROUPE 
SOFT

50 rue Gaston Esnault, 29200 BREST

02 98 28 23 90

contact@groupe-soft.com

scannez-moi



www.groupe-soft.com